

Nombre de Membres  
En Exercice : 15  
Présents : 12  
Votants : 13  
Pour : 13  
Dont 1 procuration

**L'an deux mille vingt-et-un, le 16 juin** le Conseil Municipal de Fréteval dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à 20 heures 30 à la salle des fêtes de Fréteval sous la présidence de Monsieur PILLEFER Bernard, maire de Fréteval.

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 juin 2021

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Bernard PILLEFER, Pascal TRASSARD, Virginie TIGNON, Jacky DURAND, Martial MOYER, Philippe LERICHE, Christian FICHEPAIN, Martial MÉNAGE, Éric EXPERTON, Évelyne GANDON, Céline RICHARD, Angèle AUBÉ.

**ÉTAIT ABSENTE et A DONNÉ PROCURATION :**

Madame Chantal MAUDHUIT a donné procuration à Madame Virginie TIGNON

**ABSENTE EXCUSÉE :**

Madame Carole BARRAULT

**ABSENTE :**

Madame Évelyne BLIN

Monsieur Pascal TRASSARD a été désigné comme secrétaire de séance

**Délibération n° D-Cne/2021-60**

**Objet : Création d'une « Marketplace » dans le cadre du plan de relance commerce-solution digitalisée d'espace de vente pour les commerçants, artisans.**

Monsieur le Maire demande à Monsieur Pascal TRASSARD, Adjoint au Maire, de bien vouloir présenter cette action, en faveur des commerçants, artisans et associations que les communes peuvent mettre en œuvre dans le cadre du plan de relance en faveur des commerces et du programme « Petites Villes de Demain ».

Cette action consiste à créer et mettre en place une solution numérique dédiée au commerce et à l'attractivité commerciale des « Petites Villes » afin de faciliter l'accès aux produits et services des commerces de centre-bourg, pour soutenir l'activité des commerces de proximité dans le contexte de la crise sanitaire et en tenant compte des nouveaux comportements des acheteurs.

Cette opération est financée en totalité par la Banque des Territoires, partenaire « Petites Villes de demain » et prend la forme d'une subvention plafonnée à 20 000 € T.T.C pour la mise en place d'un nouveau service ou du développement ou d'une évolution d'un service existant entre le 1er mars 2020 et le 30 juin 2021.

Deux sociétés ont présenté leur solution à la municipalité et l'offre de la Sté UTOPIA correspond le mieux aux attentes et besoins (faciliter d'utilisation pour les commerçants-artisans et les clients, offre économiquement la plus avantageuse, convivialité du site, dispositif déjà déployé sur une commune de Loir-et-Cher). L'offre s'élève à 16 667 € H.T. soit 20 000 € T.T.C. pour la création et le suivi d'une marketplace locale visant à offrir une solution digitale de commerce pour les commerçants et artisans (vitrine et/ou boutique virtuelle en ligne selon les besoins et attentes de chaque commerçant-artisan). Dans le cadre de son offre, la Sté UTOPIA assure un suivi humain et personnalisé pour les commerçants-artisans sur le terrain.

Grâce au chèque numérique de l'Etat d'une valeur de 500 €, le service de « marketplace » ne coûte rien aux commerçants-artisans durant plus d'un an, pour ceux qui ne l'ont pas utilisé. Ensuite le forfait d'adhésion mensuelle est de 29,99 € H.T.

**Considérant** la nécessité de mettre à disposition des commerçants et artisans, une solution digitalisée de présentation de leurs produits et services avec possibilité d'achat en ligne sous forme de boutique en ligne.

**Considérant** que l'offre de la Sté UTOPIA répond le mieux aux attentes et besoins exprimés et qu'elle est jugée économiquement la plus avantageuse,

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** la création et la mise en place d'une solution digitalisée de type plateforme de vente en ligne « Marketplace » afin de permettre à chaque commerçant et artisan de disposer d'un espace commercial digital.
- **RETIENT** l'offre de la Sté UTOPIA SAS de Huisseau-sur-Cosson (41) d'un montant de 16 667 € H.T. soit 20 000 € T.T.C pour réaliser cette prestation et le paiement s'effectuera selon les modalités détaillées dans le contrat.
- **AUTORISE** le Maire à signer le contrat pour la création et la fourniture de la plateforme d'une durée de 3 ans avec possibilité de reconduction ainsi que tout document relatif à ce dossier.
- **SOLLICITE** auprès de la Banque des Territoires la subvention forfaitaire plafonnée à 20 000 € pour assurer le financement de cette action et autorise le Maire à signer la convention avec la Banque des Territoires.

La plateforme sera également ouverte aux associations locales à titre gratuit.

Des actions importantes de communication devront être effectuées afin de faire connaître aux commerçants, aux clients et à toute la population ce nouveau service.

Cette solution a été présentée par la Sté UTOPIA aux commerçants, artisans et associations de Fréteval et de Morée. Les Conseillers Municipaux, qui le souhaitaient, ont pu assister à cette présentation.

La réalisation de cette action est conditionnée à l'obtention de la subvention de la Banque des Territoires.

A Fréteval, le 17 juin 2021

Le Maire,  
Bernard PILLEFER

